

FICHE CURSUS

Département : Instruments polyphoniques

Discipline : Piano complémentaire

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement du piano complémentaire au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur : Vardan Mamikonian

Organisation du cursus

Durée : 2 ans

Conditions d'accès :

Cette classe est ouverte aux élèves déjà en scolarité au CRR de Saint Maur à partir du 3^e cycle spécialisé dans toutes les disciplines. La priorité est néanmoins donnée aux élèves inscrits en 3^e cycle spécialisé de FM (DEM) pour qui cette discipline est obligatoire et aux élèves présentant des concours de l'enseignement supérieur pour lesquels une épreuve de piano est demandée. Pour les nouveaux élèves, un test en début d'année scolaire pourra permettre d'accéder directement à la seconde année. Après l'obtention de l'UV, il est possible de poursuivre les cours à titre facultatif, selon le nombre de places disponibles.

Durée hebdomadaire des cours : 30 minutes.

Examens de fin d'année :

- Elèves issus des classes de 3^e cycle spécialisé de FM (DEM)

Dans le cadre de l'examen oral de FM, l'examen comprend les épreuves suivantes : une pièce du répertoire pianistique, une mélodie accompagnée et des cadences. L'UV complémentaire de DEM de FM est validée avec la mention très bien, bien ou assez bien. Les élèves inscrits en 3^e cycle spécialisé de FM (DEM) peuvent, sur avis du professeur, valider cette UV dès la première année.

- Elèves issus des classes instrumentales

1^{re} année : examen de contrôle avec deux morceaux travaillés dans l'année avec le professeur.

2^e année : deux morceaux, du niveau de fin de 1^{er} cycle en piano, travaillés dans l'année avec le professeur.

Cet examen se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, composé du Directeur ou de son représentant et du professeur, décerne une mention très bien, bien ou assez bien. L'absence de mention entraîne l'arrêt de la discipline.

L'UV complémentaire de DEM s'obtient au terme de la 2^e année avec la mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas d'obtenir l'UV.

Déroulé des cours et contenu :

- apprendre à jouer des deux mains (indépendance, coordination...),
- utilisation des trois pédales,
- apprendre les différents touchers et ce qu'ils permettent de réaliser musicalement,
- travailler les marches harmoniques, les cadences,
- explorer les rudiments de la transposition (en 2^e année).